

EuroMed Transport Project – Main Contract –

Séminaire de Formation sur
« la Réforme Portuaire »
Marseille: 26-30 Sept. '05

Présenté par Mr. Zerzahi Abdelmajid
« Entreprise Portuaire d'Alger »

Sommaire

- Introduction
- Les Raisons de la Réforme Portuaire
- Le Cadre Juridique
- Les Objectifs
- La Stratégie Préconisée

Introduction

□ Évolution Organisationnelle:

- Le secteur portuaire a subi ces dernières décennies un certain nombre de mesures organisationnelles. En effet, à chaque étape de développement de l'économie Algérienne, l'organisation du secteur portuaire a été mise à chaque fois en relation étroite par la mise en oeuvre des réformes appropriées afin de répondre au mieux aux objectifs assignés.
- L'évolution de l'organisation des Ports Algériens a connu quatre phases depuis l'indépendance, sachant que précédemment ceux-ci étaient des Ports Militaires qui ont évolués pour certains vers le régime des concessions sous la responsabilité des chambres de commerce.

□ 1ère Phase 1962-1971:

- Autonomie des trois grands Ports (Alger, Oran & Annaba) et concession des autres Ports aux chambres de commerce.

□ 2ère Phase 1971-1982:

- Création des sociétés nationales en entreprises nationales par secteur d'activité.

□ 3ème Phase 1982-1989:

- Restructuration des sociétés nationales en entreprises nationales par secteur d'activité.

□ 4ème Phase 1989 à ce jour:

- Autonomie de gestion des entreprises publiques économiques et création des EPE.

- ❑ Lors de la restructuration des sociétés nationales en 1982, les entreprises portuaires créées regroupaient des fonctions de manutention (SONAMA) et les prérogatives de l'Office National des Ports (ONP) auxquels est venu s'ajouter l'activité remorquage dévolue précédemment à la CNAN.
- ❑ Les missions des entreprises portuaires ainsi créées sont la gestion, l'exploitation et le développement des infrastructures et super-structures portuaires.

Les Raisons de la Réforme Portuaire

- Inadaptation des infrastructures et équipements existants,
- Gestion centralisées de l'ensemble des activités portuaires (puissance publique et activités commerciales) au sein d'une seule entreprise publique autonome,
- Absence totale de la concurrence qui se traduit par:

- ✓ Surestaries engendrées par les séjours prolongés des navires au port;
- ✓ Lenteur de l'activité de manutention (faibles rendements);
- ✓ Insatisfaction de la clientèle.

Le Cadre Juridique

- Adoption d'un nouveau Code Maritime en 1998 qui préconise:
 - La séparation entre les missions d'autorité portuaire et les activités commerciales.
 - La promulgation en 1999 d'un Décret portant création de l'autorité portuaire.
 - Le dispositif législatif en vigueur est appelé à connaître de nouveaux réaménagements à même de donner une meilleure assise au nouveau cadre organisationnel projeté.

Les Objectifs

- Les priorités du secteur des transports:
 - Réhabilitation de l'état dans sa mission de puissance publique.
 - Démonopolisation et ouverture à la concurrence des activités portuaires commerciales.
 - Encouragement des investisseurs privés dans le secteur portuaire.

Les Stratégies de Mise en Œuvre:

- Mise en place d'une autorité maritime portuaire de régulation
- Mise en place d'une autorité portuaire au niveau de chaque Port (mission / port / propriété)
- Engagement d'actions au plan du développement des infrastructures et autres installations portuaires
- La priorité sera donnée aux opérations d'adaptation aux infrastructures existantes

La concrétisation d'une telle stratégie devra s'appuyer sur des actions multiples à caractères inter sectoriel.

Il est certain que ces actions ne sont pas exhaustive mais il est nécessaire qu'elles doivent être concrétisées pour que la réorganisation portuaire soit assise sur des bases claires identifiant les règles qui doivent régir le fonctionnement des ports.

Je saisis cette opportunité pour vous rappeler que l'efficacité recherchée à travers cette politique ne peut nous faire occulter sa dimension sociale et que la valorisation des compétences demeurent notre préoccupation majeure en parallèle à cette politique; de plus le terminal à conteneurs du Port d'Alger sera proposer à un partenariat PP.

A cet effet, un bureau d'étude étranger a été engagé à l'effet d'expertiser et d'évaluer les installations existantes et d'élaborer un cahier des charges qui fera l'objet d'un Appel d'Offre National et International à partir du 1er trimestre 2006 en parallèle avec la mise en place des Autorités Portuaires.

Merci de votre attention